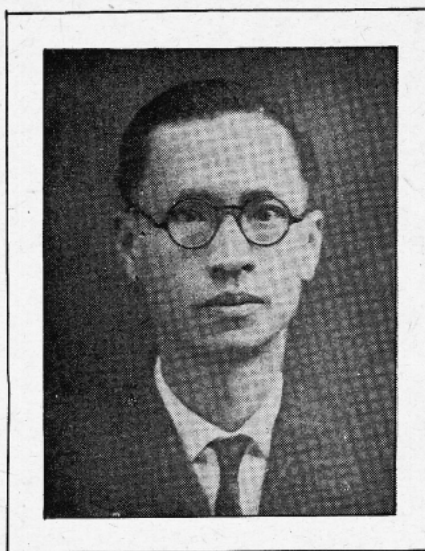




Grâce à Lê Chi Thiên JJR 65

DETAILS SUR QUELQUES CONSEILLERS FEDERAUX INDOCHINOIS EN 1941

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Tonkin)



Le Docteur VU-NGOC-ANH

Le D^r Vu-ngoc-Anh est né à Hanoi le 28 octobre 1901. Il est le fils de S. E. Vu-ngoc-Hoanh, Tông-dôc en retraite, Officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil privé du Tonkin.

Après d'excellentes études à l'École Puginier et au Lycée Albert-Sarraut, il entre à la faculté de Médecine d'Hanoi. Il part ensuite terminer ses études médicales à Paris ; il est reçu Docteur en médecine avec Mention très honorable

Reçu au concours des Médecins de l'Assistance en Indochine à Bordeaux, en décembre 1928, avec le n° 2 sur 6 candidats reçus. Il est successivement nommé :

Médecin stagiaire de l'Assistance médicale pour compter du 23 avril 1929 ;

Médecin de 5^e classe le 24 mai 1930 ;

Médecin de 4^e classe le 1^{er} juillet 1933 ;

Médecin de 3^e classe le 1^{er} juillet 1936 ;

Médecin de 2^e classe le 1^{er} juillet 1939 ;

Médecin de 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1941 ;

Médecin-adjoint à Namdinh de juin 1929 à avril 1932 ;

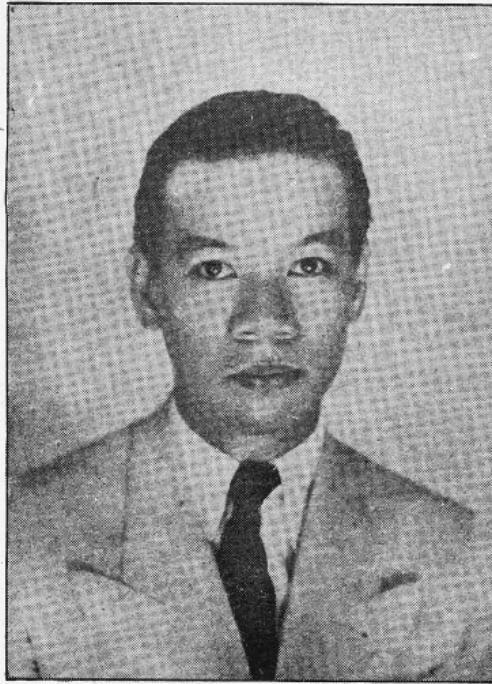
Médecin-chef de l'Assistance à Thai-binh d'avril 1932 jusqu'à maintenant ;

De 1930 à 1940, il est désigné comme membre des Représentants du Peuple au Tonkin ;

En 1939, il est délégué de l'Indochine au cours de malarologie organisé en Malaisie par la Société des Nations ;

Puis, en 1940, il prend place parmi les membres du Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers de l'Indochine.

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Tonkin)



M. NGUYÊN-VAN-HUYÊN

M. Nguyễn-van-Huyên est né le 16 novembre 1908 à Hanoi. Après de très solides études, il part pour Paris où il est reçu licencié-ès lettres (Mentions histoire et géographie) et licencié en droit. Parallèlement, de 1931 à 1935, il est chargé de l'enseignement de l'annamite à l'Ecole Nationale des langues orientales vivantes. En février 1934, il soutient brillamment une thèse de doctorat-ès lettres sur les deux sujets suivants :

Les chants alternés des garçons et des filles en Annam ;

L'habitation sur pilotis dans l'Asie du Sud-Est.

Rentré en Indochine à la fin de l'année 1935, il fut nommé professeur et chargé de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au Lycée du Protectorat, à Hanoi.

Tout en remplissant les devoirs de sa charge, il n'a jamais cessé de s'intéresser activement à la civilisation des pays annamites. M. George Cédès, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, lui ayant confié plusieurs missions d'études, il en a profité pour réunir de nombreuses notes sur l'organisation de la commune et de la famille annamites en rapport avec les problèmes religieux, et sur la structure sociale du Haut-Tonkin.

M. Nguyễn-van-Huyên a tiré de ses études et recherches plusieurs conférences pour le public de Hanoi. Il a parlé notamment au Musée

Louis-Finot de *l'Imagerie populaire annamite*, et du *Mariage chez les populations du Haut-Tonkin* ; à l'Université Indochinoise, de *l'Evolution du peuple annamite*, du *Problème de la culture en pays annamite*, etc... Il a publié en 1938 son étude sur les *Fêtes de Phu-dong*, à Bacninh, dans les *Cahiers de la Société de géographie de Hanoi*.

Par l'arrêté ministériel du 5 juin 1941, il a été nommé membre permanent de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Depuis son entrée à l'Ecole française d'Extrême-Orient, M. Nguyễn-van-Huyên a publié plusieurs travaux sur les pays d'Annam, notamment *l'Etude d'un génie tutélaire annamite*, *Li-phuc-Man ; de l'institution des castes au Tonkin ; du Problème de la paysannerie annamite ; les chants et les danses d'Ai-lao aux fêtes de Phu-dong*, où il a tenté d'analyser, avec objectivité, les éléments fondamentaux de la civilisation annamite.

Les difficultés de l'heure n'ont pas permis la publication d'une *Esquisse de la Civilisation annamite*, qu'il a rédigée en 1939-1940 pour la Direction de l'Instruction publique de l'Indochine.

Un *Recueil des chants de mariage thô précédé d'une étude du chu nô m thô* vient de sortir des presses dans la *Collection des Textes et Documents sur l'Indochine* publiée par l'Ecole française d'Extrême-Orient.

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Cochinchine)



M. LÊ-THANH-LONG (Conseiller fédéral Cochinchine)

Né le 14 juillet 1882 de feu Lê-thanh-Son et Mai-thi-Thuoc au village de Phuoc-lê, province de Baria (Cochinchine), a débuté dans l'Administration le 14 janvier 1899 comme élève-secrétaire du Personnel indigène des Services Civils de Cochinchine.

A été nommé, après examen, Huyên de 2^e classe le 1^{er} janvier 1917, et Dôc-phu-su le 1^{er} janvier 1933 après avoir franchi les différents échelons de la hiérarchie.

Enfin, a été admis à la retraite pour ancienneté de service après trente et un ans de services effectifs, le 20 février 1933.

A servi dans les postes suivants :

— Au Bureau du Personnel (Cabinet de M. le Gouverneur de la Cochinchine de 1910 à 1917).

— Dans la province de Bacliêu.

— Dans la province de Bêtré.

— Dans la province de Biên-hoa.

— Dans la province de Baria.

A fait partie du Conseil de province de Gocông, au titre de membre français, de 1932 à 1934.

A été élu membre, au titre français de la Chambre d'Agriculture de Cochinchine, aux élections du 29 juillet 1938.

Titulaire de la Médaille d'honneur en argent de 2^e classe depuis février 1914 et du Diplôme de Chevalier du Dragon d'Annam depuis 1925.

Admis à jouir des droits de citoyen français par décret du 12 janvier 1928.

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Tonkin)



S. E. HO-DAC-DIÊM, Docteur en Droit.
Tông-Dôc à Ha-Dông

S. E. Ho-dac-Diêm qui vient de succéder à S. E. le Baron Vi-van-Dinh comme Tông-dôc de Hadong, est né au village de An-truyên, huyên de Phu-vang, province de Thua-thiên (Hué), de feu S. E. Ho-dac-Trung, Đông-cac et ancien Ministre de la Cour d'Annam.

Il débuta en 1924 dans la carrière mandarinale comme *thu-ky* (secrétaire) au Secrétariat particulier de la Cour de Hué.

Mis en disponibilité sur sa demande en 1926, il alla compléter ses études en France. Il en revint trois ans après avec le titre de Docteur en Droit. M. Ho-dac-Diêm reprend alors ses fonctions au Gouvernement annamite en qualité de secrétaire (*thu-ky*).

En 1929, il fut versé sur sa demande dans le cadre des mandarins du Tonkin avec le grade de An-sat de 2^e classe et fut désigné pour remplir les fonctions de *Thuong-ta* à Kiên-an.

Depuis son versement dans le cadre du Tonkin, il a rempli les fonctions ci-après :

1929, *Thuong-ta* à Bacninh ;

1930, Juge d'instruction à Phutho ; puis Président suppléant du Tribunal provincial de la même province ;

1931, Juge d'instruction près le tribunal provincial de Phuc-yên, Président suppléant de ce tribunal dans la même année ;

1933, Président suppléant du Tribunal du 2^e degré de Bacninh ;

1934, *Tuân-phu* à Hanam. Placé au mois de novembre de la même année en position hors cadre et désigné comme faisant fonctions de Tông-dôc pour siéger en qualité de membre titulaire de la 2^e Chambre de la Cour d'Appel à Hanoi ;

1941, Tông-dôc de Hadong.

Nommé Membre du Conseil fédéral par arrêté du Gouverneur Général du 4 août 1941.

★★

S. E. Ho-dac-Diêm est titulaire des décorations suivantes :

Commandeur de l'Ordre Impérial du Dragon d'Annam ;

Kim-Khanh de 3^e classe ;

Kim-Tiên de 2^e classe.

★★

Mandarin de grande race et de haute probité, ayant une connaissance très étendue du droit et des coutumes du pays et possédant une grande rectitude de jugement, M. le Tông-dôc Ho-dac-Diêm est une des grandes figures du mandarinat moderne.